

## CONSIGNES DE SECURITE EN CAS D'INONDATION

### LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION



▶ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



▶ Fermez le gaz et l'électricité



▶ Montez à pied dans les étages



▶ Ecoutez la radio

▶ Respectez les consignes des autorités



▶ N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



▶ Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

*Si vous êtes témoin d'une situation de détresse, alertez les Marins Pompiers.*

*Tél : 18 (poste fixe) 112 (portable)*

### **Avant :**

La protection face au phénomène inondation nécessite une réflexion préalable. Chaque citoyen doit être acteur de sa sécurité.

Cet aspect étant exacerbé dans les cas des Etablissement Recevant du Public sensibles (dans lesquels des occupants dorment ou sont en situation de handicap)

- ◆ Connaître les dispositifs de surveillance et d’alerte (média, le cas échéant alerte par téléphone).
- ◆ Prévoir les gestes essentiels :
  - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
  - Mettre au sec les documents essentiels,
  - Obturer les entrées d’eau : portes, soupiraux, événements
  - Amarrer les cuves, etc.
  - Faire une réserve d’eau potable et de produits alimentaires
  - Prévoir les moyens d’évacuation.

### **Pendant :**

Il est important de préciser que les lieux les plus sûrs sont les étages des bâtiments. Il est donc essentiel de limiter au strict nécessaire les déplacements.

- ◆ S’informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrues.gouv.fr/> / et écouter la radio)
- ◆ Dès l’alerte :
  - Couper le courant électrique
  - Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
  - N’entreprendre une évacuation que si vous en recevez l’ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
  - Ne pas s’engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.
  - Ne pas s’engager dans des sous sol pour quelle que raison que ce soit
- ◆ Rester à l’écoute des consignes des autorités (radio, site internet de la Ville de Marseille,...)

### **Après :**

- ◆ Aérer la maison
- ◆ Désinfecter à l’eau de javel
- ◆ Ne pas remettre l’installation électrique sous tension sans l’avis d’un professionnel.
- ◆ Chauffer dès que possible
- ◆ Ne rétablir le courant électrique que si l’installation est sèche.